

*Pipe-line du Nord—Loi*

prononcée par le ministre en deuxième lecture du bill sur le pipe-line du Nord. Il y en avait des piles d'un pied de haut, dans les deux langues officielles. Or, il n'y a rien dans notre antichambre qui nous permette de consulter le texte intégral du discours du ministre. Et voilà comment le gouvernement informe les députés! S'il a jugé utile de mettre ces documents à la disposition des membres de son parti pourquoi diable n'a-t-il pas eu la courtoisie de les placer aussi dans l'antichambre de l'opposition, afin que nous, de ce côté-ci, puissions les consulter et participer au débat?

Au moment où le débat a été interrompu, monsieur l'Orateur, je parlais des intentions exprimées aux annexes du bill. Aussi admirables qu'elles soient, nous avons soutenu que l'on devrait prévoir un mécanisme permettant au Parlement d'exercer un contrôle trimestriel régulier. Même si les députés de tous les côtés de la Chambre font confiance au gouvernement il est à notre avis essentiel de prévoir un mécanisme de contrôle, car les bonnes intentions ne suffisent pas.

Le vice-premier ministre s'en est pris au député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui, selon lui, aurait accusé le gouvernement de nous avoir vendus et le bill de nous avoir trahis avant même que le Parlement n'en fût saisi. Je regrette cette allégation du vice-premier ministre. Je maintiens cependant, tout comme le fera j'en suis sûr mon honorable ami de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, que nous avons été vendus à certains égards, et notamment en ce qui concerne ma circonscription. Il y a des domaines plus graves que j'ai l'intention d'aborder brièvement dans un instant. Comme le député de Nickel Belt n'est pas ici, je n'ai pas à me soucier de conclure trop rapidement.

● (2012)

**Une voix:** Vous allez l'endormir avec un pareil discours!

**M. Nielsen:** Avant que nous ayons cette surveillance électronique à la Chambre je pouvais écouter ces interruptions et y répondre. De toute façon, à peu près tout ce qui nous vient de ce coin-là n'a aucune valeur de sorte qu'il ne sert à rien de les écouter encore moins de leur répondre.

**M. Gilbert:** Comme ce qui vient de votre propre coin d'ailleurs!

**M. Paproski:** Laissez tomber. Il ne peut vous entendre.

**M. Nielsen:** Je veux réitérer la raison qui a motivé ce débat. Elle a été exposée par notre chef le 4 août—les conditions dans lesquelles nous avons accepté en principe, au cours du débat à ce moment-là, la construction du pipe-line.

Nous y avions apporté des réserves. Le vice-premier ministre en a même repris quelques-unes dans son discours. A cette occasion, notre chef avait dit que nous acceptions en principe la construction du pipe-line, mais que nous posions ces conditions avant même le début des travaux:

Que l'on verse aux autochtones l'avance de 50 millions de dollars pour indemniser les localités du Yukon contre tout effet défavorable;

Que le consortium verse au gouvernement du Yukon 200 millions de dollars pour créer un Fonds du patrimoine comme l'ont recommandé le rapport Lysyk et l'Office national de l'énergie;

Que l'on procède à l'examen des permis temporaires d'exportation aux États-Unis du prétendu «surplus» albertain contre des approvisionnements futurs de gaz.

Que les futurs approvisionnements canadiens puissent être acheminés par le pipe-line—c'est là une condition absolument essentielle;

Que l'on entreprenne une étude complète du tracé Dempster, cette étude devant porter aussi sur les conséquences écologiques et socio-économiques de même que tous les autres facteurs pertinents.

Que le gouvernement canadien ne donne aucune garantie financière—le premier ministre (M. Trudeau) ainsi que d'autres ministériels nous en ont fait la promesse.

Que la participation canadienne en fait de main-d'œuvre et de matériaux soit la plus étendue possible. Nous croyons que cela ne peut être possible que par l'intervention du Parlement selon les moyens que nous avons suggérés ou quelque chose de semblable. Je suis sûr que nous pourrions y arriver en collaborant à moins que le gouvernement ne rejette avec dédain la moindre suggestion constructive venant de l'opposition.

Nous devons exiger que les localités nordiques soient desservies par le pipe-line. Nous exigeons la création d'un organisme unique chargé d'étudier tous les problèmes d'ordre socio-économiques découlant de la construction et de l'exploitation de ce pipe-line. A ce propos, je vous rappelle que le décret du conseil créant la commission d'enquête Lysyk avait force de loi et prévoyait une deuxième enquête. Cette commission d'enquête a, à maintes reprises au cours de ses audiences, laissé entendre aux habitants du Yukon qu'ils pourraient de nouveau présenter leurs doléances lors d'une deuxième enquête. C'est bel et bien ce que stipulait le décret du conseil.

Je sais que le gouvernement peut toujours, selon son gré, annuler, modifier un décret du conseil ou ne pas en tenir compte car la loi le lui permet. Mais, comme l'a souligné le CYI, il n'en demeure pas moins qu'en manquant à sa promesse, il commet ni plus ni moins un acte de trahison envers la population. Si j'ai bien compris la façon dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) et le vice-premier ministre (M. MacEachen) ont répondu à certaines questions, le gouvernement a l'intention de confier à l'organisme investi du pouvoir de réglementation la tâche d'entendre les griefs des habitants de cette région au lieu d'instituer à cette fin une deuxième enquête publique. Nous entendons étudier cette question et formuler des recommandations au comité quant à la façon de procéder. La décision de reporter en juin certaines études actuellement en cours n'aidera pas le gouvernement à instituer une deuxième enquête, comme il s'était engagé à le faire.

Enfin, et c'est là un des aspects les plus importants, nous estimons nécessaire qu'un comité permanent, quelle qu'en soit la nature, soit chargé de vérifier si toutes les conditions sont respectées en ce qui concerne le pipe-line. Voilà les conditions que nous avons formulées le 4 août, dans le cadre du débat sur cette question. En réalité, le ministre n'a alors rien dévoilé quant aux intentions du gouvernement, intentions qu'il connaissait pourtant très bien et que nous tenons maintenant à connaître. Au cas où l'on douterait de ce que j'ai dit au sujet des sentiments de la population du Yukon, je vais vous lire une lettre qui m'a été envoyée du Yukon, par livraison spéciale il n'y a que cinq jours, et que le ministre des Postes (M. Lamontagne) m'a fait parvenir ce soir même. Le ministre chargé au Yukon des pipe-lines a des opinions diamétralement